

**SQLI**  
**Société anonyme**  
**Au capital de 3.540.628,80 Euros**  
**Siège social : 166, rue Jules Guesde**  
**92300 Levallois Perret**  
**RCS Nanterre 353 861 909**

---

**RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DECRIVANT LES CONDITIONS DEFINITIVES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE**  
**RESERVEE AUX SALARIES ADHERANT AU PLAN D'EPARGNE DU GROUPE**  
**DECIDEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 12 OCTOBRE 2018**  
**SUR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 JUIIN 2018**

---

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, le Conseil d'administration rend compte, dans le présent rapport, de l'usage qui a été fait de la délégation consentie au Conseil par l'assemblée générale mixte réunie le 22 juin 2018, dans sa 19<sup>ème</sup> résolution, en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant nominal maximum de 14.000 euros par émission d'un nombre maximum de 17.500 actions, réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.3344-1 et suivants du Code du Travail et de l'article L.233-16 du Code de Commerce, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE).

**I- Description des conditions définitives de l'augmentation de capital telles que décidées par le Conseil d'administration et le Directeur Général Délégué sur délégation du Conseil d'administration**

1. Faisant usage de la délégation consentie au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 22 juin 2018 dans sa 19<sup>ème</sup> résolution, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 12 octobre 2018, de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 14.000€ par émission de 17.500 actions de 0,80€ de valeur nominal chacune, à souscrire en numéraire, réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.3344-1 et suivants du Code du Travail et de l'article L.233-16 du Code de Commerce (le « **Groupe** »).

Lors de sa séance du 12 octobre 2018, le Conseil d'administration a décidé que le prix définitif de souscription des actions nouvelles sera égal à la moyenne des cours d'ouverture de l'action SQLI cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la fixation définitive de

la date d'ouverture de la souscription, diminuée d'une décote de 20%, conformément à l'article L.3332-19 du Code du travail.

Le 13 novembre 2018, le Directeur Général Délégué, agissant sur délégation du Conseil d'administration, a décidé que la souscription serait ouverte du mercredi 14 novembre 2018 au vendredi 14 décembre 2018, ces deux dates étant incluses, et a fixé le prix de souscription des actions nouvelles à 18 €, soit avec une prime d'émission de 17,20€.

**2.** La souscription a été réservée aux salariés du Groupe, justifiant d'une durée minimum d'emploi de quinze jours au sein d'une ou plusieurs de ces sociétés au jour de la clôture de la période de souscription, ainsi qu'aux anciens salariés ayant quitté le Groupe à la suite d'un départ en retraite ou préretraite et ayant conservé des avoirs dans le plan d'épargne groupe.

**3.** A l'issue de la période de souscription, il sera procédé à la consolidation de l'ensemble des souscriptions. Au cas où la somme des souscriptions dépasserait le montant maximum de l'augmentation de capital autorisée par le Conseil d'administration du 12 octobre 2018, il sera procédé à une réduction des demandes de souscriptions selon les principes suivants :

- Les souscriptions seront réduites progressivement en commençant par les souscriptions libérées par versements volontaires complémentaires, et d'abord les plus importantes qui seront réduites jusqu'au montant générant l'abondement maximum autorisé. Si nécessaire, les souscriptions libérées par versements volontaires complémentaires seront encore progressivement réduites, en commençant par les plus importantes.
- Les réductions des souscriptions porteront en dernier lieu sur les souscriptions libérées par transferts d'avoirs du PEG TESORUS.

L'application du mécanisme de réduction fera l'objet d'une information collective et d'une information individuelle.

**4.** En cas de souscription de la totalité des actions offertes, le capital social de SQLI, d'un montant constaté<sup>1</sup> de 3.540.628,80 euros serait augmenté de 14.000 euros pour être porté à 3.554.628,80 euros.

**5.** Les actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions anciennes et portent jouissance à compter de leur souscription.

---

<sup>1</sup> Le Directeur Général Délégué a constaté, le 27 juillet 2018, que le capital social de la Société s'élevait à 3.540.628,80 euros.

## **II- Incidences de l'augmentation de capital sur la situation des actionnaires**

1. En cas de souscription de la totalité des actions offertes, le nombre d'actions émises serait de 17.500 et le produit brut de l'émission de 315.000 €, soit une augmentation de capital en nominal de 14.000€ et une prime d'émission de 301.000€. La quote-part des capitaux propres, sur la base des comptes sociaux au 30 juin 2018 de la société SQLI (soit 65.442.008€) et sur la base du nombre d'actions qui composaient le capital au 30 juin 2018 (soit 4.308.114 actions<sup>2</sup>), s'établit comme suit :

<b>Quote part des capitaux propres issu des comptes sociaux</b>		
<b>en € par action</b>	<b>Base non diluée</b>	<b>Base diluée<sup>1</sup></b>
Avant émission des 17.500 actions nouvelles	15,19	15,38
Après émission des 17.500 actions nouvelles	15,20	15,39

*1 Hypothèse de l'exercice des 184.308 bons de souscription d'actions (BSA) existants au 30 juin 2018 (issus de l'émission du 16 septembre 2014), au prix d'exercice unitaire de 19,90€, soit une émission globale de 184.308 actions supplémentaires de 0,80€ de nominal.*

2. En cas de souscription de la totalité des actions offertes, le nombre d'actions émises serait de 17.500 et le produit brut de l'émission de 315.000 €, soit une augmentation de capital en numéraire de 14.000€ et une prime d'émission de 301.000€. La quote-part des capitaux propres, sur la base des comptes consolidés au 30 juin 2018 de la société SQLI (soit 83.112.000<sup>3</sup> €) et sur la base du nombre d'actions composant le capital au 30 juin 2018 (soit 4.308.114 actions), s'établit comme suit :

<b>Quote part des capitaux propres consolidés</b>		
<b>en € par action</b>	<b>Base non diluée</b>	<b>Base diluée<sup>1</sup></b>
Avant émission des 17.500 actions nouvelles	19,292	19,317
Après émission des 17.500 actions nouvelles	19,287	19,312

*1 Hypothèse de l'exercice des 184.308 bons de souscription d'actions (BSA) existants au 30 juin 2018 (issus de l'émission du 16 septembre 2014), au prix d'exercice unitaire de 19,90€, soit une émission globale de 184.308 actions supplémentaires de 0,80€ de nominal.*

<sup>2</sup> Information visée dans le rapport financier semestriel 2018.

<sup>3</sup> Information visée dans le rapport financier semestriel 2018.

3. Un actionnaire qui détiendrait 1% du capital<sup>4</sup> de SQLI verrait sa participation dans le capital maintenue à 0,99%.

<b>Participation de l'actionnaire</b>		
<b>en %</b>	<b>Base non diluée</b>	<b>Base diluée <sup>1</sup></b>
Avant émission des 17.500 actions nouvelles	1	0,959
Après émission des 17.500 actions nouvelles	0,996	0,955

*1 Hypothèse de l'exercice des 184.308 bons de souscription d'actions (BSA) existants au 30 juin 2018 (issus de l'émission du 16 septembre 2014), au prix d'exercice unitaire de 19,90€, soit une émission globale de 184.308 actions supplémentaires de 0,80€ de nominal.*

### **III- Incidence théorique sur la valeur boursière actuelle de l'action**

L'incidence théorique de l'augmentation de capital, telle que décrite au I ci-dessus, sur la valeur boursière de l'action résultant de la moyenne des cours d'ouverture de l'action SQLI cotés aux vingt séances de bourse précédant le 13 novembre 2018, soit 22,49 €, compte tenu du prix de souscription fixé avec une décote de 20%, à 18€, est la suivante :

<b>Incidence théorique sur la valeur boursière</b>		
<b>En € par action</b>	<b>Base non diluée</b>	<b>Base diluée <sup>1</sup></b>
Avant émission des 17.500 actions nouvelles	22,49	22,384
Après émission des 17.500 actions nouvelles	22,472	22,367

*1 Hypothèse de l'exercice des 184.308 bons de souscription d'actions (BSA) existants au 30 juin 2018 (issus de l'émission du 16 septembre 2014), au prix d'exercice unitaire de 19,90€, soit une émission globale de 184.308 actions supplémentaires de 0,80€ de nominal.*

Fait à Levallois Perret  
Le 28 novembre 2018

Le Conseil d'administration

<sup>4</sup> Le rapport financier semestriel mentionne un nombre de 4.308.114 actions, soit un capital de 3.446.491,20 euros.